

Étude de cas par le Dr Alvin De Leon



CAS : 49

DATE : août 2014

PATIENT : femme, 23 ans, droitière



Plainte subjective : douleur et tension du côté droit du cou et de la mâchoire (articulation temporo-mandibulaire (ATM)) depuis juillet. La patiente rapporte que la douleur est apparue après avoir couru. Elle a commencé à présenter des symptômes après s'être entraînée pour une course de 10 km et a pensé que cela pouvait être lié à sa course ou à sa démarche. Elle ne se souvient pas s'être blessée pendant la course et dit que la douleur à la mâchoire et au cou s'est aggravée ces dernières semaines. Elle estime la douleur au niveau du cou et de la mâchoire à 4 ou 5 sur une échelle de 10 (10 correspondant à la douleur la plus intense), mais elle dit que la douleur peut atteindre 7 sur 10 quand ça va vraiment mal. Elle dit qu'elle se réveille en pleine forme, sans douleur au cou ni à la mâchoire, mais que la douleur semble augmenter pendant la journée, au travail, et aussi lorsqu'elle rentre chez elle après une longue journée passée debout. Elle dit que le fait de rester debout et de marcher longtemps semble aggraver ses douleurs au cou et à la mâchoire. Elle pense que la douleur à la mâchoire pourrait provenir d'une tension dans les muscles de son cou. Elle ne mentionne aucune aggravation de la douleur du côté droit de sa mâchoire lorsqu'elle mange ou mâche. Elle reconnaît que parfois cela lui fait mal, mais que d'autres fois, elle ne ressent aucune douleur lorsqu'elle mange. Elle ajoute qu'un massage ne lui procure qu'un soulagement temporaire.

Observation : la patiente présente une amplitude articulaire complète au niveau cervical et des épaules, avec une douleur du côté droit du cou en fin de course lors de l'extension, de la flexion, de l'inclinaison latérale et de la rotation du cou vers la droite. Tous les tests orthopédiques effectués au niveau de son cou et de son épaule n'ont rien révélé d'anormal. L'examen chiropratique a révélé des restrictions articulaires sur toute la colonne vertébrale et des points gâchettes myofasciaux dans les muscles paravertébraux cervicaux bilatéraux, le muscle élévateur de la scapula droite, les muscles sous-occipitaux droits et le muscle masséter droit (muscle de la mâchoire).

Organes affectés : muscle masséter droit et muscles du côté droit du cou

Feuillet embryonnaire : mésoderme nouveau

Centre de contrôle au cerveau : moelle cérébrale + cortex moteur

Explication de la GNM : muscle masséter droit : conflit de morsure, vécu comme « je n'ai pas le droit de mordre ou de riposter » en relation avec un partenaire. Les muscles du côté droit du cou : conflit modéré de dévalorisation intellectuelle, vécu comme « j'ai fait une erreur », « je me sens bête » ou « je ne suis pas assez intelligent », en relation avec un partenaire. Ces Programmes Biologiques Spéciaux (SBS) provoquent une perte de tissu musculaire (nécrose) au niveau du muscle strié masséter droit et des muscles striés du cou durant la **Phase de Conflit Actif**. Durant la **Phase de Guérison**, le tissu perdu est reconstitué, ce qui entraîne une inflammation et des douleurs. Le sens biologique de ces Programmes Biologiques Spéciaux est de renforcer le muscle masséter et les muscles du cou afin qu'ils soient suffisamment forts pour faire face à de futures dévalorisations de soi. La patiente est actuellement en **Guérison en Suspens** avec l'existence de potentiels **rails** et déclencheurs. La patiente devra identifier le conflit originel pour pouvoir terminer son processus de guérison.

Compréhension de la GNM : la patiente a compris l'explication et a réalisé que le conflit devait être lié à un cours en ligne qu'elle suivait cette année. En mai, un professeur de l'un de ses cours l'a accusée de plagiat (**son DHS**). Elle a dû justifier son travail et était très stressée par la gravité de l'accusation. Elle dit qu'elle s'est mise à remettre en question sa décision de suivre ce cours et qu'elle a commencé à douter de ses choix. Elle était également très contrariée d'avoir commis une telle « erreur » et de ne pas avoir pu « riposter » face au professeur pour se défendre, étant donné qu'elle n'avait pas plagié intentionnellement. Elle dit que les accusations portées contre elle ont finalement été abandonnées à la fin du mois de juin. Cependant, elle n'a pas réussi à se libérer complètement de toute cette situation avant d'avoir reçu ses notes vers le début du mois de juillet, peut-être même le jour même où ses premiers symptômes sont apparus.

Je lui ai demandé de faire le rapprochement entre ses symptômes de douleurs à la mâchoire et au cou et l'accusation de plagiat portée par le professeur. Il était important pour elle de réaliser que le problème était désormais résolu et qu'il n'avait rien à voir avec sa course, son entraînement ou son programme d'entraînement. Elle devait se rappeler qu'elle pouvait s'entraîner et faire du sport en toute sécurité afin d'éviter de nouveaux conflits de dévalorisation de soi. Des techniques générales d'équilibrage et des ajustements chiropratiques ont également été pratiqués. Je lui ai demandé de revenir après une semaine, surtout si les symptômes persistaient.

Résultats : la patiente est revenue au cabinet deux semaines plus tard et a déclaré ne plus ressentir aucune douleur à la mâchoire. Elle a également dit que ses douleurs au niveau du cou avaient beaucoup diminué. Elle estime cette amélioration à environ 75 % par rapport à sa première visite au cabinet. Elle a indiqué avoir ressenti une recrudescence de ses douleurs au niveau du cou plus tôt dans la journée en raison d'une situation au travail où elle avait eu l'impression d'avoir « commis une erreur » dans la manière dont elle avait traité une plainte concernant un employé. Je lui ai fait remarquer que ses poussées de douleur au niveau du cou pouvaient être liées à toute situation dans laquelle elle a le sentiment d'avoir « commis une erreur » et qu'elle devait être consciente de ces potentiels déclencheurs afin d'éviter l'apparition de ces symptômes à l'avenir.

Des techniques d'équilibrage général et des ajustements chiropratiques ont de nouveau été pratiqués lors de cette visite. Je lui ai demandé de revenir pour un autre rendez-vous de suivi dans deux semaines. La patiente n'est pas revenue à la consultation de suivi, mais, lors d'un entretien téléphonique, elle a déclaré se sentir bien depuis le dernier rendez-vous et ne plus ressentir de douleurs au cou ni à la mâchoire.

Pour la clarification de termes spécifiques, veuillez consulter le document « Les Cinq Lois Biologiques »

Source : www.LearningGNM.com